

SDEG 16
308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2021096CS0206

Comité Syndical du 6 avril 2021

Date de convocation : 24 mars 2021
Date d'affichage : 8 avril 2021

OBJET : Budget annexe Energies Renouvelables 2020 : compte administratif.

L'an deux mille vingt-et-un, le six du mois d'avril à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Amphithéâtre du Lycée Agricole de l'Oisellerie, 40, allée de l'Oisellerie à La Couronne, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : en l'absence de Monsieur Jean REVEREAULT, Monsieur Claude CHARRIER, délégué titulaire du Secteur Intercommunal d'Energies n°15 de Mérignac, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	51
Nombre de procurations au moment du vote :	5

Le Président propose au Comité Syndical qui l'accepte, Madame Sylviane BUTON, 1^{ère} Vice-Présidente, comme Président *ad hoc*.

Le Président Jean-Michel BOLVIN cède la Présidence du Comité Syndical à Madame Sylviane BUTON.

Madame Sylviane BUTON demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter le compte administratif 2020 du budget annexe Energies Renouvelables.

Il est indiqué que ledit compte administratif 2020 est identique au compte de gestion 2020 voté précédemment.

Il est précisé que le compte administratif 2020 du budget annexe Energies Renouvelables était joint, dans son intégralité, aux convocations.

Il est donné lecture, section par section et chapitre par chapitre, du compte administratif 2020 du budget annexe Energies Renouvelables dont la balance générale s'établit comme suit :

SDEG 16 - Budget Annexe "EnR" - CA - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE			II
EXECUTION DU BUDGET			A1
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 0,00	G 271 000,00
	Section d'investissement	B 271 000,00	H 130 341,00
+			+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 130 341,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
=			=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 401 341,00	= G+H+I+J 401 341,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 0,00	= G+I+K 271 000,00
	Section d'investissement	= B+D+F 401 341,00	= H+J+L 130 341,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 401 341,00	= G+H+I+J+K+L 401 341,00

Fonctionnement - Recettes		Année 2020
		Titres émis
75	Autres produits de gestion courante	271 000,00
	Total	271 000,00

Investissement - Dépenses		Année 2020		
		Mandats émis	RAR	Année 2020
27	Autres immobilisations financières	271 000,00	0,00	271 000,00
001	Solde d'exécution négatif reporté de 2019	130 341,00	0,00	130 341,00
	Total	401 341,00	0,00	401 341,00

Investissement - Recettes		Année 2020		
		Titres émis	RAR	Année 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	130 341,00	0,00	130 341,00
	Total	130 341,00	0,00	130 341,00

Madame Laure GAUTHIER précise que :

- **la clôture de l'exercice 2020 du budget annexe Energies Renouvelables et des exercices antérieurs cumulés est de 0,00 €.**

Le Président Jean-Michel BOLVIN assiste à la discussion.

Il n'est posé aucune question par les membres du Comité Syndical.

Le Président Jean-Michel BOLVIN quitte la salle de réunion avant les opérations de vote.

La 1^{ère} Vice-Présidente propose que les modalités de vote du compte administratif du budget annexe sont les suivantes : le budget est voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement".
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La 1^{ère} Vice-Présidente propose de procéder au vote du compte administratif 2020 du budget annexe Energies Renouvelables.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

56 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- **Approuve** le compte administratif 2020 du budget annexe Energies Renouvelables tel que présenté et arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - par voie de conséquence, le compte administratif 2020 du budget annexe Energies Renouvelables est adopté à l'unanimité.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions qui découlent du vote de ce budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint le compte administratif 2020 du budget annexe Energies Renouvelables.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.